



DÉLIBÉRATION n° 105/2016 du 12 octobre 2016

Acceptant le principe de l'opération intitulée « travaux de construction du préau du groupe scolaire de Fitiï », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation, et abrogeant la délibération n° 89/2016 du 26 août 2016

En sa séance du 12 octobre 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 8/CONV/CM/2016 du 05 octobre 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** la délibération n° 89/2016 du 26 août 2016 acceptant le principe de l'opération intitulée « complément d'études et travaux de construction du préau du groupe scolaire de Fitiï », approuvant le dossier technique et sollicitant le concours financier du FIP ;

Considérant le nombre important d'enfants scolarisés dans le groupe scolaire de FITIÏ et la masse d'activité extra-scolaire,

Considérant la vétusté du préau actuel de l'école,

Ouï l'exposé du Maire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :**

Article 1er : Le conseil municipal accepte le principe de l'opération numéroté et intitulée comme suit :

N° Opération	Libellé
602	Travaux de construction du préau du groupe scolaire de Fitiï

Article 2 : Le dossier technique de l'opération présentée à l'article 1^{er} est approuvé.

Article 3 : La commune de Huahine sollicite le concours financier du Fonds Intercommunal de Péréquation conformément au plan de financement suivant :

Aide financière du FIP (95 %)	59 375 000 F CFP
Fonds propres communaux (5 %)	3 125 000 F CFP
Montant TTC de l'opération.....	62 500 000 F CFP

- Article 4 :** Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions d'aide financière du Fonds Intercommunal de Péréquation ainsi que tout avenant subséquent.
- Article 5 :** La Commune de HUAHINE décide de réaliser l'opération en régie directe.
- Article 6 :** La délibération n° 89/2016 du 26 août 2016, susvisée, est abrogée.
- Article 7 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.
- Article 8 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Dix-huit (18) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEPA Eremoana, TEPA Gérard, TINITUA épouse BUARD Mathilde, TUIHANI-TEHEIURA Romain, TUMARAE Grégoire, VAIHO Dorida épouse HEITAA.


Quatre (04) membres ont donné pouvoir :


TAAROAMEA Bruno *a donné pouvoir à*
 TEMAIANA épouse TEREMATE Tania
 LEFORT Bernard
 FAATAUIRA Camille

TUMARAE Grégoire
 LISAN Marcelin
 GIBERT Pitori
 MALATESTE Antonio

Sept (07) membres sont absents :

HOPARA Nano, MOU SIN Gaéton, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEMAURI Jean-Marie, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges.

Le Maire,

Marcelin LISAN

<u>Indications sur le résultat du vote :</u>		Contrôle a posteriori
Présents :	18	Acte rendu exécutoire après réception en Subdivision le 17 OCT. 2016 et publication ou notification du 17 OCT. 2016 Le Maire,  Marcelin LISAN
Votants :	22 dont 4 pouvoirs	
Abstentions :	0	
Exprimés :	22	
Votes pour :	22	
Votes contre :	0	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		